



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

AVIS AU PUBLIC

faisant connaître l'ouverture de la concertation sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de Flassans-sur-Issole du mardi 20 février 2024 au vendredi 31 mai 2024

PREFECTURE DU VAR

Par arrêté du 19 juin 2017, le Préfet du Var a prescrit l'élaboration d'un PPRI sur la commune de Flassans-sur-Issole. Conformément à cet arrêté, l'élaboration du PPRI fait l'objet des modalités suivantes de concertation organisée par la Préfecture du Var, Direction Départementale des Territoires et de la Mer :

- exposition des documents dans les locaux municipaux de la Poste communale de Flassans.
- information sur le site internet des services de l'État dans le Var : www.var.gouv.fr (dont le lien vers le registre dématérialisé à l'adresse mail : ddtm-ppri-flassans@var.gouv.fr).
- réunion publique le jeudi 18 avril 2024 à 18h00 à la salle Bernard Gavoty à Flassans.
- registre d'observations sur lequel le public pourra s'exprimer durant toute la durée de la concertation. Il sera mis à disposition dans les locaux municipaux de la Poste communale de Flassans aux jours et heures d'ouverture au public.